



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 4 août 2023

#### Sécheresse en Loir-et-Cher : allègement des mesures de restriction en eau lié aux récentes pluies

À la date du 1<sup>er</sup> août 2023, les indicateurs montrent que la situation hydrologique s'améliore en raison des dernières pluies. De nouvelles précipitations sont attendues jusqu'au samedi 5 août. Une vigilance est toutefois maintenue sur le département, le niveau des nappes d'eau souterraines restant bas et en baisse sur l'ensemble du département.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en **alerte (DSA)** pour les bassins **des Mauves, des affluents de la Loire aval et du Cosson,**
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins **de la Brenne, de la Cisse amont et de la Masse,**
- en **crise (DCR)** pour le bassin **des affluents de la Loire amont.**

La **vigilance** est maintenue sur les autres masses d'eau.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte est déclenché entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation **du vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)

[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41